

1 Assurance qualité

Le "Laboratoire de la Construction" Route du Verney 6, 1920 Martigny, est accrédité en tant que laboratoire pour les essais et contrôles des bétons hydrauliques, des bétons bitumineux et des sols, par le service d'accréditation suisse SAS, en date du 11.08.2000, sous le numéro d'accréditation STS 0269.

2 Echantillons

Les échantillons à tester peuvent être livrés au laboratoire durant les heures d'ouvertures correspondant à l'horaire de chantier. La permanence sur le site n'étant pas assurée, nous prions de prendre contact avec le personnel au numéro suivant : 027/722.99.70.

Les échantillons à livrer doivent être transportés et entreposés conformément aux exigences des normes en vigueur. En particulier, les bétons jeunes doivent être maintenu hors gel et sous humidité élevée et être remis au laboratoire entre 24 et 48 h après leur fabrication. Le personnel du laboratoire reste à disposition pour des renseignements complémentaires.

Les échantillons remis au laboratoire ne sont sous sa responsabilité qu'à l'instant où ils ont été réceptionnés par le personnel.

Sauf demande expresse, les échantillons sont éliminés après les essais.

3 Essais

Chaque essai accrédité possède sa procédure spécifique qui constitue la base d'exécution de nos divers tests. Pour chaque équipement de mesure, il existe un dossier composé des manuels d'utilisation et d'entretien, des directives concernant la maintenance et l'étalonnage ainsi que des certificats de calibrages.

Sur demande, le commettant peut consulter ces documents, aucune copie n'est délivrée. Il peut également assister aux essais pour autant que sa présence n'occasionne aucune perturbation.

4 Procès-verbaux (rapports d'essais)

Les rapports d'essais sont conformes à la norme ISO/CEI 17'025 "Prescriptions générales concernant la compétence des laboratoires d'étalonnage et d'essai". Les résultats d'essais se rapportent exclusivement aux objets soumis aux essais.

Les procès-verbaux et rapports d'essais ne peuvent être reproduits partiellement sans l'approbation écrite du laboratoire.

Tous les procès-verbaux d'essais, feuilles d'essais, rapports et documents connexes sont conservés durant 13 ans.

Les procès-verbaux d'essais ne contiennent aucun conseil ou recommandation découlant des résultats des essais (commentaires, appréciations, analyses statistiques, etc.). A la demande du commettant, ceux-ci peuvent faire l'objet d'un rapport séparé.

5 Confidentialité

Toutes les informations recueillies au cours de l'accomplissement des tâches du laboratoire restent confidentielles. Sans l'accord du commettant, aucune information concernant les essais ou rapports d'analyses ne sera transmise à des tiers.

6 Conditions de paiement

La TVA de 8.1 % n'est pas incluse dans les prix. Lors de la facturation elle est indiquée séparément. Nos factures sont payables net à 30 jours.

7 Réclamations

Toute réclamation doit être adressée au laboratoire dans un délai de 30 jours. La procédure interne liée aux réclamations est fournie sur demande.

8 Responsabilité

Lors de sondages ou carottages, le laboratoire ne peut être tenu pour responsable de dégâts causés sur des conduites et équipements cachés qui n'ont pas été expressément signalés. Par contre, le laboratoire est tenu d'informer immédiatement le commettant de tout incident ayant eu lieu au cours des travaux.

9 Sous-traitance

En cas de surcharge de travail ou de défaillance d'équipements, le laboratoire peut sous-traiter, avec l'accord du commettant, les prestations à un autre laboratoire ayant un système qualité similaire. La responsabilité du travail sous-traité reste à la charge du laboratoire à l'exception des prestations réalisées directement par le commettant ou par l'un de ses mandataires.

10 For

Le for juridique du Laboratoire de la Construction (Implenia Suisse SA) est dans le Canton de Zurich à Glattpark (Opfikon).

Mis à jour le 30.01.2024.